



Résiliation de contrat militaire

Par **adeline57**, le **15/12/2008** à **12:51**

Bonjour, rnJe suis actuellement militaire infirmier technnicien des hopitaux des armées, depuis avril 2008, pour une durée de 3 ans donc logiquement jusque 2011 sur Paris, le souci est que je ne suis pas d'ici, que je supporte de plus en plus mal la vie parisienne, je déprime, de plus je suis loin de mon conjoint et de ma famille, et que la j'ai l'opportunité d'avoir un CDI pour le début d'année, ce qui me rapproche de mon conjoint et serait une super opportunité.rnDans tous les cas je veux partir, les mutations une fois que l'on est sur Paris faut pas rêver, ou alors dans de nombreuses années....ce qui es timpossible je vais réellement tomber dans la dépression sinon.rnJ'ai rédigé mon compte rendu forcément avec avis défavorables de mes chefs...en espérant que la direction ne marche pas dans le meme sens....rnEnfin ma question est, j'avais entendu dire que si l'on avait un CDI l'armée ne pouvait pas nous bloquer en sachant que la je suis en CDD (3 ans), mais visiblement ça en prend le chemin, ai je une chance, ou un moyen de pouvoir partir ?rnSi qql un pouvait me renseigner SVPrnMerci par avance.

Par **benjamin**, le **26/12/2008** à **00:18**

bonjour,rntu es rentrer en avril 2008 si j ai bien compris tu pouvais partir jusqu au 30 septembre 2008 fin de ta période probatoire . si tu as fais un contrendu en vers des chefs de services surtout en vers ton commandant régimentaire si les réponses sont négatives tu refais un contrendu en vers le général des divisions des armées de ton corps médicale la réponse et souvent oui sachant que tu dois rendre la prime de l armée et ton packatage et tu seras libre .rnncrois moi mon expérience je suis ancien militaire de carrière avec une expérience de 10 ans moi je suis a cause de ne plus évoluer dans le grade et la mentalité de l armée car j ai connu le service appeler et professionnel . mon avis personnelle; il n aura pas du supprimer le

service nationale .rn rn bon courage.

Par **patflo44**, le **23/04/2009 à 14:49**

Un mot à Benjamin,rn rn Lorsque l'on rend son compte rendu lors de sa période probatoire, doit on attendre la fin de celle ci pour quitter l'armée.rn rn mercir n pat

Par **charliebigpotatoe**, le **20/06/2009 à 22:27**

adeline57rn rn Salut,rn as tu trouvé la solution à ton probleme?rn je suis dans le meme cas que toi...rn j'ai signé en decembre, ma période probatoire vient de se terminer, et je voudrais vraiment demissionner.rn Ma region me manque, ma famille, mes amis...je suis toute seule en region parisienne, dans ma cage à lapin sur l'hôpital c'est vraiment l'enfer...rn reponds moi vite si tu as ce msg, j'ai vraiment besoin de conseils.

Par **barée**, le **14/09/2010 à 08:35**

bonjour a tous,je nen peu plus voila presque 8ans que je suis militaire jai deja fait 2 depression avec les conséquence médicale ke cela implik,je veux terminer mon contrat dans de bonne condition je suis en reconversion et je né aucune opportunité de pouvoir chercher un boulot,les enquettes terrain etc.....je veu fair le minimum demander me rassembler le matin,fair le boulo kil y a a fair et point final,je me trouve dans un coin complètement pomé(bitch camp)c la kata!!!je nen peu plus jaccumule les bulletin de sanctions preske 400 jr au total pour des motif parfois innexplikable,de plus réssament je vie très mal une rupture amoureuse il nen nont rien a foutre si cela continu je ver fair une grave connerie ce ke je redoute,je refuse de fair les prise darme ,prendre la garde etc suivent ensuite les jour darret actuellement jen ai pri 67 alor enfermé ici dans des batimen pourri sans antenne télé et une mentalité exécrationnelle jvous assure ke c la deprime je pense des fois a vouloire me foutre en lair ke fair?ke fair?ke fair?je cherche actuelle via internet un emploi kelkonk dans le nord et un petit appartement voila bonne journé a tous